



*Ecole St André  
Skol St Andrev  
1 et 14 rue des écoles  
56450 SURZUR*

*☎ : 02.97.42.00.93*

*☎ : 02.97.42.1.2.3.4*

@ [eco56.stan.surzur@eco.ecbretagne.org](mailto:eco56.stan.surzur@eco.ecbretagne.org)

📄 [www.ecolestandresurzur.fr](http://www.ecolestandresurzur.fr)



## NOTE DE RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

*Chers parents,*

*Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre compréhension pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année. L'équipe enseignante, le personnel de service vous souhaitent de passer une très agréable année scolaire.*

<b>HORAIRES</b> 	<b>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</b> <b>Maternelles (sauf GS bilingues): 8h45-12h00 // 14h30-16h45 (13h30-14h30) : Repos ou Activités Périscolaires Municipales)</b> <b>&gt;&gt;&gt; fin de la classe à 15h45 le vendredi</b> <b>CP au CM2 (et GS bilingues) : 8h45-12h // 13h30-15h45 (15h45-16h45 : Activités Périscolaires Municipales)</b> <b>Mercredi matin</b> 8h45 – 11h45 / Garderie gratuite à l'école de 11h45 à 12h30  Surveillance sur la cour à partir de <b>8h30</b> le matin et <b>13h20</b> l'après-midi (ou 14h20 pour les maternelles externes)
<b>ACCUEIL LE MATIN &amp; GARDERIE</b>	Les élèves élémentaires (CP>>CM2 et GS bilingues) sont accueillis sur la cour dès <b>8h30 et 13h20</b> . Les élèves de maternelle ( <i>sauf Gs bilingues</i> ) sont accueillis : <b>*en classe : dès 8h30 le matin, de 13h20 à 13h30 l'a-m</b> <b>*de 14h20 à 14h30 sur la cour</b>  <b>Garderie municipale (Maison de l'Enfance)</b> <b>7h30</b> le matin Jusqu'à <b>19h</b> le soir Merci de contacter la mairie : 02 97 42 12 52
<b>SORTIES</b>	<b>Les sorties des élèves se font :</b> <b>*en classe pour les maternelles</b> <b>*au portail pour les élèves du CP au CM2 par un(e) enseignant(e)</b> Les élèves pouvant sortir seuls doivent disposer d'un passe. Pour cela, il est nécessaire que vous ayez complété l'autorisation de sortie fournie dans le dossier administratif.

<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b> 	<p>Les enfants de maternelle qui mangent à la cantine sont conduits dès 11h55. Les élèves du CP au CM2 déjeunent à partir de 12h au self du restaurant scolaire, par niveau, avec une alternance, excepté pour les CP qui déjeuneront chaque jour en premier. En cas d'absence ou de retard des parents, les enfants qui mangent à la maison sont également conduits à la cantine.</p>
<b>SECURITE ET HYGIENE</b> 	<p>Merci de respecter les consignes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lors de la sortie de classe, pour une plus grande sécurité de vos enfants aux abords de l'école, nous vous demandons d'être très vigilant.</li> <li>➤ <b>Une fois le portail franchi, merci de descendre des vélos et trottinettes.</b></li> <li>➤ <b>Pas d'écharpe en maternelle</b>, préférer les cols amovibles ou cagoules.</li> <li>➤ Garder les enfants malades (contagieux) à la maison et prévenir l'école. <b>Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance.</b> Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école, nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.</li> <li>➤ <b>Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux</b>, et de mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire.</li> <li>➤ <b>Marquer les vêtements, les sacs et cartables.</b> Les vêtements non récupérés après un certains temps seront remis à une association caritative.</li> <li>➤ Vigilance quant à la tenue des enfants : pas de mini-short, mini-jupe, décolleté ...</li> </ul>
<b>ASSURANCES</b>	<p>Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de <b>Responsabilité civile et d'Individuelle Accident</b>. Vous avez également la possibilité de souscrire l'assurance « Mutuelle St Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.</p>
<b>ABSENCES</b>	<p>Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école avant la classe ou au plus tard à 10h en laissant un <b>message sur le répondeur</b>.) <b>CE2 au CM2 : 02.97.42.00.93 // Maternelles/CP/CE1 et CE2 bilingues : 02.97.42.12.34</b> Les absences non justifiées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie. Lors de longues absences sur temps scolaires (week-end prolongé, vacances) une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au directeur, les parents s'engagent à rattraper le retard seuls. <b>Les apprentissages et les devoirs ne seront abordés ni en avance, ni au retour.</b> Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e).</p>
<b>RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS</b>	<p>Un cahier de liaison (ou agenda pour les CM) permet aux parents comme aux enseignants de communiquer les uns avec les autres, n'hésitez pas à vous en servir. De nombreux documents y sont collés tout au long de l'année, nous vous demandons de les signer au fur et à mesure pour nous assurer que vous les avez consultés. Dans le dossier administratif, vous avez la possibilité de vous inscrire à la <b>liste de diffusion</b> qui vous permet de recevoir les informations par message électronique. Vous pouvez également consulter le <b>blog de l'école</b> : <a href="http://www.ecolestandresurzur.fr">www.ecolestandresurzur.fr</a></p>

	Les parents peuvent rencontrer les enseignants ou le directeur à l'occasion de la rentrée ou sur rendez-vous. Le matin reste un temps d'accueil pour les enfants, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer sur RDV.										
<b>ASH</b> <i>Mme Nelly Fleuriot</i>	Mme Nelly Fleuriot, enseignante spécialisée au sein des établissements de notre secteur, travaille avec l'équipe enseignante afin de mettre en place des ateliers en petits groupes sur temps scolaire. Cela constitue une aide pédagogique ponctuelle en fonction des besoins repérés.										
<b>DIVERS</b>	<p>*Les chewing-gums et les bonbons sont interdits.</p> <p>*Jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols.</p> <p>*Pour les anniversaires, un seul bonbon (<u>pas de bonbon dur</u>) <b>ou</b> une seule part de gâteau suffira. Il est souhaitable que les cartes d'invitations aux anniversaires ne soient pas distribuées en classe.</p> <p><b>*Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits sur les cours.</b></p>										
<b>DATES REUNIONS DE CLASSE</b>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	<i>CP</i>	<i>CE1</i>	<i>GS bilingues</i>	<i>CP bilingues</i>	<i>CE bilingues</i>	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>	<i>CM bilingues</i>
	<i>M 08/09</i>	<i>J 24/09</i>	<i>J 10/09</i>	<i>L 21/09</i>	<i>J 10/09</i>	<i>M 08/09</i>	<i>J 17/09</i>	<i>M 15/09</i>	<i>M 15/09</i>	<i>M 22/09</i>	<i>M 15/09</i>
	<b>Les réunions auront lieu à 18h30</b>										
<b>CALENDRIER SCOLAIRE</b>	<i>Rentrée des élèves</i>		<i>Toussaint</i>		<i>Noël</i>		<i>Hiver</i>		<i>Printemps</i>		<i>Début des vacances d'été</i>
	Mardi 1er septembre 2015		vendredi 17 octobre 2015 lundi 2 novembre 2015		vendredi 19 décembre 2015 lundi 4 janvier 2016		vendredi 5 février 2016 lundi 22 février 2016		vendredi 1er avril 2016 lundi 18 avril 2016		Mardi 5 juillet 2016
<b>DATES A NOTER DES A PRESENT</b>											
<p>&gt; <b>Voile</b> (Séné): dès le <b>jeudi 10 septembre</b> (Classe CM2) – Au printemps pour les classes CM1 et CM bilingues</p> <p>&gt; <b>Piscine</b> : Classes CP et GS/CP bilingues : début du module : <b>jeudi 10 septembre</b></p> <p>&gt; Classe de neige (classes CM1, CM2 et CM bilingues) : <b>dimanche soir 24 janvier au samedi matin 30 janvier.</b></p> <p>&gt; <b>Pas de classe</b></p> <p>*Vendredi <b>4 décembre</b> (journées des communautés éducatives- <i>travaillé pour les enseignants</i>)</p> <p>*Lundi de Pâques (<b>28 mars</b>)</p> <p>*Vendredi de l'Ascension (<b>6 mai</b>)</p> <p>*Lundi de Pentecôte (<b>16 mai</b>)</p>											

## ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2015/2016

**Chef d'établissement** : Mr SOUCHET Frédéric (*Bureau : 1 rue des écoles - 02 97 42 00 93*)

Classe	Enseignant
TPS / PS	Mme LEGUEDOIS Béatrice
PS/MS bilingue	Mme TRAVERSA Magalie
PS/MS	Mme GUILLORET Marie-Renée (lundi-mardi) - Mr SOUCHET Frédéric (jeudi-vendredi)
GS	Mme CHEREL Virginie (Mme MAUBIAN Kristell jusqu'en Novembre)
CP	Mme GUEGAN Virginie
GS-CP bilingue	Mme RIALLAND Céline
CE1	Mme JIGOREL Elodie (Mme OGER Sabrina jusqu'en Novembre)
CE1/CE2 bilingue	Mme DANIEL Alice
CE2	Mme LE NOUAIL-GUILLEMETTE Michèle
CM1	Mme LEMENACH Marie-Christine
CM2	Mme LE DORE Agnès
CM bilingue	Mme LE STRADIC Nathalie
ASH (enseignante spécialisée)	Mme FLEURIOT Nelly

### **Secrétariat** :

Mme Françoise QUATREVEAU

### **ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)**

- Mme Thérèse ANDRE
- Mme Dominique KERCRET
- Mme Morgane BRIERE
- Mme Anne LE TRIONNAIRE
- Mme Pauline PETITBERGHIEN

### **A.V.S (Auxiliaire de Vie Scolaire)**

- Mme Béatrice LE SCANFF
- Mme Christelle PETERS

### **Intervenant Education Physique et Sportive** :

Mr Sébastien THOMAS

### **Intervenants Education Musicale** :

- Mme Marion BELLEC
- Mme Emmanuelle LEMERCIER